



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crimes

Question écrite n° 68025

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de rallonger les délais de prescription en matière de crime. En effet, les nouveaux moyens mis à disposition des criminels et la multiplication des dossiers ne permettent pas d'instruire certains crimes dans un délai décennal. De plus, l'allongement de la durée de la vie ainsi que l'émergence d'un droit au savoir des victimes plaident pour un allongement de ces délais. Aussi il souhaiterait savoir si l'adoption d'une prescription de vingt ans pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68025

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6158